

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 03457

Numéro SIREN : 488 044 959

Nom ou dénomination : ACA MECA

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2019 sous le numéro de dépôt 28313

2009 B3057

n° de
dépôt

28313



n° de
gestion

29 JUL. 2019

n° de
facture

Qdmy.

n° de
chrono

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
sur la transformation de la
SARL A.C.A.-MECA
1 rue Pierre Métairie
78 120 RAMBOUILLET
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL A.C.A.-MECA
Rue Pierre Métairie
78 120 RAMBOUILLET

Monsieur,

En exécution de la mission de Commissaire à la Transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés le 13 juin 2019, nous avons établi le présent rapport, dans le cadre du projet de transformation de votre société en société par actions simplifiée, en application des dispositions suivantes :

1°) L'article L. 224-3 du Code de Commerce

Ayant pour objet de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

2°) L'article L. 223-43 du Code de Commerce

Ayant pour objet de vous faire un rapport sur la situation de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser les avantages particuliers stipulés ;

- à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport ;
- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Nos travaux ont consistés à :

- Nous entretenir avec l'expert-comptable et l'avocat de la société ;
- Analyser les comptes annuels au 31 mars 2019 établis par notre confrère ;
- Consulter les documents juridiques de la société.

EN CONCLUSION DE NOS TRAVAUX

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
- Nous avons constaté que le projet de transformation ne stipule pas d'avantages particuliers.
- Les capitaux propres sont au moins égal au capital social de la société transformée.
- Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Tourlaville, le 05/07/2019



Pour SOFINOR AUDIT

Gildas FATOUT

Commissaire à la transformation